

DECRET N° 89-3 du 17 Janvier 1989

portant nomination du Camarade Justin ADANLE
en qualité de Directeur Général du Ministère
des Finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National ;

VU le Décret N°87-276 du 31 Août 1987 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 27 Décembre 1988 ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1989 ;

SECRET

Article 1er. - Le Camarade Justin ADANLE est nommé Directeur Général du Ministère des Finances.

Article 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 Janvier 1989

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances



Edouard ZODEHOUGAN

Ministre intérimaire

Amplifications : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MF 8 Autres Ministères 15 CEAP 6
SPD GCONB DCCT 3 MTAS 4 IGE 3 DGPE/MTAS 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 8 DPE-DLC-INSAE-BCP 4
BN-DAN 2 Intéressé 1 JORPB 1.